

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 12 février 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 09

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation : 02/02/2026

Absents : BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : MOLLIER Christelle

Délibération 2026-02D06 – ONF - Programme des travaux et coupes en forêt communale 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le programme d'action pour la gestion durable du patrimoine naturel pour 2026 présenté préalablement aux membres de la commission municipale par Monsieur Jérémie CUSIN technicien forestier à l'ONF.

Ce programme, en application de l'article D 214-21 du Code forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF et comprend :

❖ Les coupes de bois sur les parcelles 2,4 et 5, 37 et diverses secteur Lachat – avec un volume martelé de 1 894 m3.

❖ Les actions d'entretien

- Routes et pistes forestières
- Sentiers de gestion
- Fourniture et pose de panneaux
- Fourniture et pose de tables bancs
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Abattage, façonnage et débardage bois affouage et lotissement des affouages 2026

Soit un total de 13 779 € HT

❖ Les travaux d'investissement

- Résorptions de points noirs
- Travaux sylvicoles
- Assistance administrative et technique

Soit un total de 9 050 € HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Retient le programme des actions d'entretien pour un montant de 13 779 € HT,
- Retient le programme des travaux d'investissement pour un montant de 9 050 € HT,
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire



Le Maire
Christophe RAMBAUD